



Conférence Solvabilité 2

« Solvency 2, de la gestion du Programme à l'impact sur les futures productions :

De 2014 à 2016, mettre en œuvre et anticiper les impacts de la réforme »

3 avril 2014

Alban JARRY

Directeur du Programme Solvency 2 de La Mutuelle Générale

■ Retour d'expérience sur la mise en œuvre

- Impacts sur les actifs : le choix d'externaliser chez un nombre limité de société de gestion et de centraliser les valeurs mobilières chez un seul dépositaire. La surveillance du principe de la personne prudente.
- Le rôle de la fonction actuariat et l'impact sur le passif

■ L'importance des groupes de Place pour faciliter les travaux de mise en oeuvre

- Travaux du Club Ampere, de l'AFG, de Fundsxml, de Finance Innovation, de l'AF2i, ...

■ Comment anticiper le « mur réglementaire » qui se profile à partir du 1er janvier 2016

- Conduire le changement dans les équipes : évaluer et anticiper le cumul du travail habituel et des nouvelles charges.

La Mutuelle Générale, une entreprise de l'économie sociale qui conjugue valeurs et performance



CHIFFRES CLES au 31/12/2012

- 3^e mutuelle française
- 13^e organisme complémentaire santé français
 - Plus de 1,3 de personnes protégées
- Chiffre d'affaires : 1 051 millions d'euros HT
 - Fonds propres : 647 millions d'euros

2 MARCHES

- Particuliers
- Entreprises - Professionnels

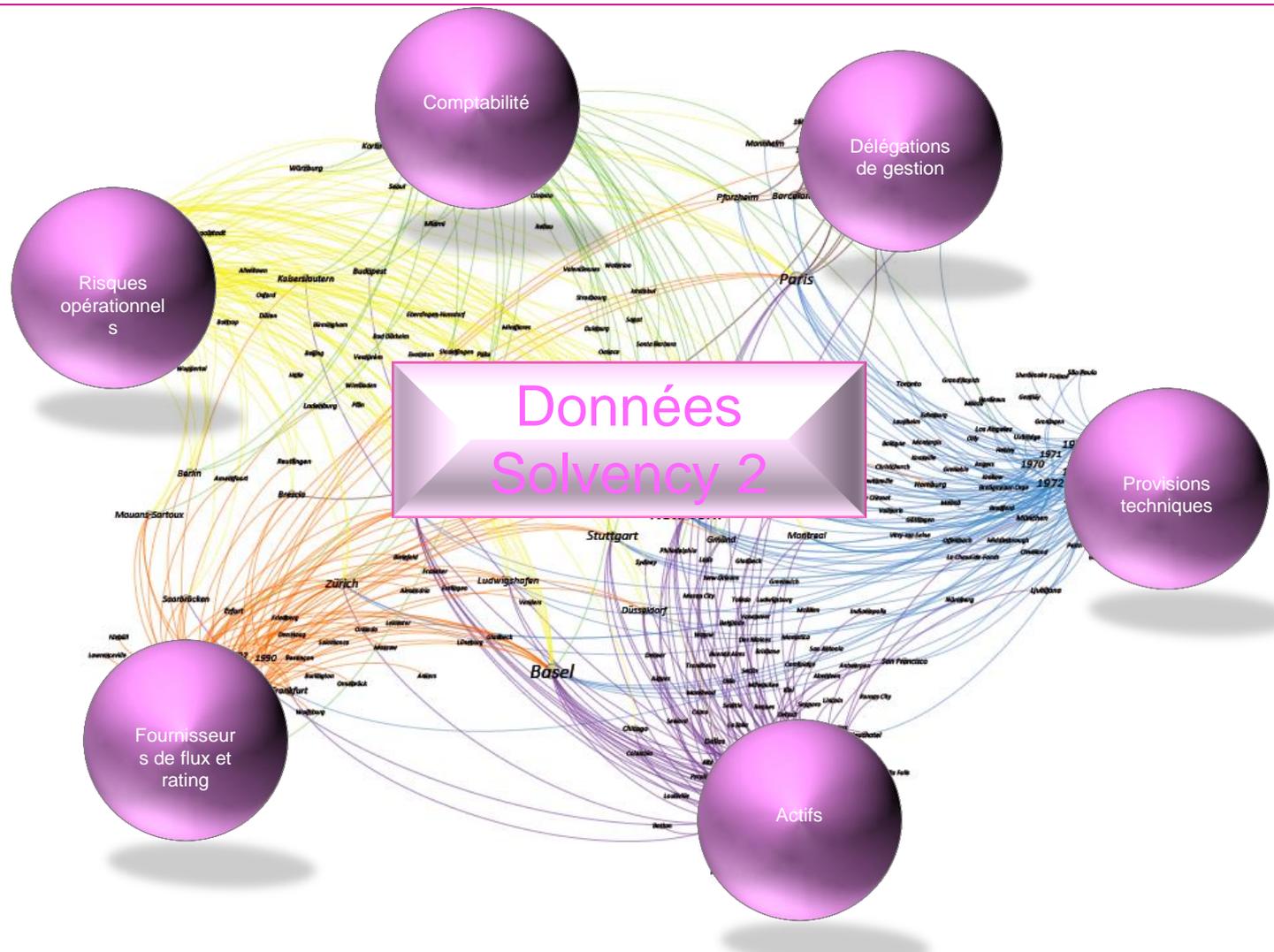
2 METIERS

- Gestion par délégation du régime obligatoire de Sécurité sociale
 - Assurance de personnes (santé & prévoyance)

Engagée depuis plusieurs années dans une dynamique de transformation opérationnelle et technologique, La Mutuelle Générale est aujourd'hui l'un des acteurs leaders de son secteur

Partie 1

Retour d'expérience sur la mise en œuvre



Des règles dans le pilier 2 de Solvency et l'ORSA

- La surveillance du principe de la personne prudente.
- Le contrôle des prestataires essentiels
- La qualité et la traçabilité des données
- La proportionnalité

- **Normaliser les échanges de données entre Asset Managers, Dépositaires et Institutionnels**
- **Problématiques juridiques et réglementaires :**
 - Égalité des porteurs
 - Market Timing
 - Interdiction de re distribution des données des Market Data Vendors (généralistes et agences de rating)
- **Des discussions sur la Place et au niveau européen complexes : AFG, Club AMPERE, AF2i, AFTI, Cossium, AMF, ACPR, ...**
- **Quasi-impossibilité de rapprocher des caractéristiques valeurs venant de 2 sources différentes**
- **Etre pragmatique et simplificateur pour y arriver**

La plus complexe des réglementations avec AIFMD sur les données financières

Figure 4.5.1.a – Illustrative data requirement heat map

Impacted Data		Instrument		Entity		Credit Rating	Asset Type	Look through	Pricing		History
		Quoted	OTC deriv	Counter-party	Issuer				Quoted	OTC deriv	
Dodd Frank	Systemic	-	H	H	-	-	-	-	-	-	-
	CCP	-	H	H	-	-	-	-	-	H	-
EMIR		-	H	H	-	-	-	-	-	H	-
FATCA		H	H	H	H	-	-	-	-	-	M
MiFID 2		M	M	M	-	-	H	-	H	M	L
UCITS IWW		L	L	L	L	L	H	H	H	H	H
AIFMD		L	L	L	L	L	H	H	H	H	H
Solvency II		H	H	M	H	H	H	H	H	H	H

Key			
H High impact	M Medium impact	L Low impact	- No impact

Source: HSBC Security Services
Chris Johnson, chris.johnson@hsbc.com

Etude EFAMA – KPMG « Solvency II – Data Impacts on Asset Management » (Juin 2012) :

<http://ow.ly/p5eQY>

- Effectuer un « **Choc de simplification** »
- Avant :
 - 600 millions gérés en interne : essentiellement des obligations
 - 1,2 mds répartis chez 60 sociétés de gestion avec des mandats, des fonds dédiés, + de 80 fonds ouverts (tous types de fonds)
 - 6 dépositaires
 - Environ 17 000 lignes à transcrire (look through) : coût astronomique
- Constat :
 - Impossibilité de répondre dans les délais imposés à partir de 2016
 - Impossibilité de s'assurer de la qualité des données et de leur traçabilité
- Après
 - 1ere grande mutuelle à externaliser l'intégralité de sa gestion titres (hors immobilier)
 - 6 mandats pour 1,8 mds chez 3 sociétés de gestion (La Banque Postale AM, Rothschild & Cie, Schelcher Prince Gestion)
 - 1 unique dépositaire (BNP2S)
 - 500 à 700 lignes directes
 - 0 OPCVM ouverts d'ici 2016 (hors fonds monétaires)
- Des économies sur toute la chaîne :
 - Frais de gestion, données Solvency 2, contrôles, ...

- **Fichiers Solvency 2 viendront d'une unique source : BNP2S puis les calculs de SCR seront réalisés en interne**
- **Les reportings de performance seront faits par BNP2S et contrôlés en interne, la gestion des risques sera interne**
- **Les 3 sociétés de gestion fourniront :**
 - Document d'analyse des investissements
 - Alertes sur les contraintes fixées
 - Transparence sur tous les investissements
- **Les 3 sociétés de gestion devront :**
 - Respecter le principe de la personne prudente
- **Mise en place de Due Dilligence**
- **Une gestion qui devient sous contrainte réglementaire avec définitions de ratios stricts**

Avant toute décision regarder :

Le principe de **PROPORTIONNALITE** et le risque résiduel

- **Le type d'actifs concernés :**

- Réserves
- Assurance vie
- Duration des passif

- **Les coûts actuels et futurs**

- Frais de gestion
- Equipe interne contre équipe externe
- Les données financières (caractéristiques et ratings)

- **La problématique de la transparenisation :**

- Que faire des valeurs non isinées ? Fonds monétaires, produits dérivés, ...
- Comment traiter les fonds ouverts ? Les fonds de fonds ?
- Quel niveau de transparenisation ?
- Les agrégats sont ils possibles ?
- Mettre en perspective le coût de la transparenisation et le niveau de risque

Le marché est en attente du **Régulateur Européen** des guidelines spécifiques

La gestion des risques et le principe de la personne prudente

- **4 fonctions clés (actuariat, risques, conformité, audit) et politique des 4 yeux, notion de « fit and proper »**
- **Mise en place des politiques de risques, définition de budgets de risques et de l'appétence**
- **La gouvernance au cœur des schémas de décisions**
- **Une gouvernance par les processus**
- **Une culture de Risk Management avec des outils adaptés pour les suivre et les comprendre**
- **Connaître les risques associés à chaque décision et investissement**

Le passif et l'actuariat sous Solvency 2, un l'impact sur la chaîne de valeur

- **Vers un plus fort contrôle sur les calculs des provisions techniques**
 - Prévention des éventuels conflits d'intérêts, séparation entre Direction Technique et Direction des Risques
 - Un système de gouvernance adapté
 - Contrôle du programme de réassurance
- **Mise en place d'outils pour automatiser les modèles**
- **Besoin de normes pour contrôler les délégations externes**
- **Surveillance de la politique de souscription**
- **Contribution globale au système des risques**

Partie 2

L'importance des groupes de Place pour faciliter les travaux de mise en place

- **Hétérogénéité des acteurs (assureurs et mutualistes) : 3 codes nationaux, et des métiers (santé, IARD, vie, ...)**
- **Les mutuelles ne sont pas des groupes capitalistiques**
- **Difficulté à réunir tout le monde dans des groupes**
- **Des délais très courts**
 - Moins de 2 ans pour mettre en place la partie opérationnel et la conduite du changement
- **Des questions qui se posent et d'autres qui vont arriver**
- **Des travaux collectifs pour faciliter la mise en œuvre grâce à des retours d'expérience**
- **Une technique qui marche bien sur les autres réglementations aussi complexes (AIFMD)**

Le lobbying n'est plus juridique, besoin de le transformer pour échanger sur la mise en œuvre opérationnelle.

- **Côté Assureurs et Mutuelles**
 - **AF2i** : groupe de travail Solvency 2 et Benchmark
 - **FNMF** : groupe de travail ORSA
 - **FFSA, GEMA, ROAM, ...**

- **Côté Asset Management**
 - **AFG** : groupes de travail « Solvency 2 » et « LEI »
 - **Club Ampere** : matrice de normalisation des échanges entre assureurs et asset managers
 - **Fundxml** : transposition de la matrice Ampere en format xml

- **Place**

- **Finance Innovation** : Livre blanc sur « Les nouveaux visages du risque en Assurance » avec 4 sous parties : Gouvernance, Systèmes d'informations, Produits, Risques
- **AFG, AFTI, Cossiom** : travaux sur le coût des données financières nécessaires aux calculs des indicateurs réglementaires
- **Banque de France, INSEE** : travaux sur la codification LEI
- **ACPR** : conférences et site dédié

Beaucoup de conférences et séminaires organisés d'ici juin 2014

Bénéficiaire du Lobbying de la Place

Il manque probablement des groupes sur le passif

Partie 3

La gestion du « **Mur Réglementaire** » de janvier 2016

Partie 3 : Un pilier 3 (reporting) complexe

- Un reporting **complexe** à réaliser (nombreux QRT avec montée en puissance très rapide en 2016) avec des délais de production très courts
- Des **différences** entre les données du pilier 1 et celles du pilier 3 (exemple les ratings)
- Des données **non standardisées** par rapport aux autres réglementations
- Des questions en suspens
- Une **taxonomie** qui n'est pas définitive (coût important)
- Une notion de **transparence** (look trough) complexe à mettre en place et qui peut éliminer la présence de certains investissements peu risqués (fonds monétaires court terme)

Pour répondre aux **délais imposés**, l'ensemble de la chaîne de traitement doit être optimisée

Quelques exemples :

- **Actif :**
 - **Matrice du Club AMPERE pour les caractéristiques**
 - **QRT collatéraux**
- **Passif :**
 - **Délégations de gestion**
 - **Tables nécessaires à l'actuariat**
- **Des clôtures comptables qu'il faut raccourcir (**Fast Close**)**

Partie 3 : Le choc de 2016

- **Eviter le mur réglementaire de janvier 2016**
- **Le choc des réglementations pour tous les acteurs (Banque, Asset Management, Assurance) :**
 - **Bale 3**
 - **AIMFD, UCIT**
 - **EMIR**
 - **Solvency 2**
 - **Facta, Dodd Frank**
- **Avec des données ... non homogènes et compliquées à agréger au niveau européen**
- **Des services de productions qui vont être engorgés chez tous les acteurs de la banque finance assurance**
- **Organiser la conduite du changement**
- **A qui répondre en priorité ? À ses clients ? à son régulateur ? aux régulateurs de ses clients ?**

Partie 3

Conclusion

Des réglementations de plus en plus complexes

Si les régulateurs s'occupaient de sécurité routière (par le Professeur Hervé Alexandre Directeur du Master 224 "Banque et Finance« de l'Université Paris Dauphine)

Une règle simple 130 km/h sur autoroute

Une sanction connue à l'avance

Trop simple ?

- Imaginons une vitesse limite fonction non linéaire du poids de la voiture, de sa cylindrée, de l'âge du chauffeur, du kilométrage de la voiture. Avec une loi leptokurtique de mesure de la probabilité du temps de réaction du chauffeur

<http://ow.ly/p5gxx>

Et

<http://ow.ly/p5gzv>

Alban Jarry est Directeur du programme Solvency 2 de **La Mutuelle Générale**.

Dans le domaine de l'Assurance-Mutuelle (La Mutuelle Générale), l'Asset Management (Edmond de Rothschild Investment Managers) et la Banque privée (La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque) depuis 1995, il préside les Groupes de Travail « Reporting AIFM-ESMA » et « LEI » de l'**AFG** (Association Française de Gestion), est Membre du Bureau du **Club AMPERE** (Asset Management Performance et Reporting), participe au livre blanc « les nouveaux visages du risque en assurance » de **Finance Innovation** et aux travaux sur l'ORSA de la **FNMF**.

Depuis 2012, il a développé des groupes de travail entre Asset Managers et Assureurs pour normaliser les échanges dans le cadre notamment de Solvency II.

Spécialiste de la mise en œuvre des réglementations financières (AIFM, UCIT, Solvency 2, LEI, EMIR, BALE, ...) et des réseaux sociaux professionnels, il est l'auteur d'articles pour **La Nouvelle Revue de Géopolitique** (Rubrique Le Monde Selon Twitter), **Le Cercle Les Echos**, **L'Agefi Communautés**, **Culture Banque**, et anime un blog.

Il a publié plusieurs études sur les réglementations financières, les market data vendors, la finance et les réseaux sociaux.

Il est titulaire d'une MIAGE et du MGA d'HEC.